



Délibération n° 2023-I-11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 6 AVRIL 2023

OBJET : Tarification de l'Accueil de loisirs sans hébergement pour l'année scolaire 2023-2024

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	12
Représentés	5
Votants	17

Vote du conseil municipal	
POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

L'an deux mil dix-vingt-trois, le six avril, à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le trente et un mars deux mille dix-vingt-trois, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GOMBAULT, Maire.

Etaient présents : Jacques GOMBAULT, Maria-Alexandra GONCALVES, Gérard MARTY, Michel VANIER, Olivier TAIPINA, Lucie PIZZONERO, Martial DUMONT, Michel CARON, Mylène HUEBRA, Frédéric DUBOZ, Marie-Pierre BERDA, Christian SELAME,

Etaient absents représentés :

Catherine LOMBARD est représentée par Maria-Alexandra GONCALVES
Violetta DUAULT est représentée par Michel VANIER
Yannick TURMEL est représenté par Lucie PIZZONERO
Christelle VALETTE est représentée par Jacques GOMBAULT
Matthieu HERLIN est représenté par Gérard MARTY

Etaient absents excusés : Adelette WANET

Etaient absents non excusés : Gaëlle LEQUENNE.

Pour répondre à l'attente des familles lors de la réorganisation de la semaine scolaire, Monsieur le Maire propose de continuer à organiser un accueil de loisirs à la rentrée de septembre 2023 le mercredi soit le matin de 7h30 à 11h30 soit l'après-midi de 13h à 18h30 soit toute la journée en fonction des besoins des parents, en période scolaire au sein de l'extension de l'école élémentaire Pasteur.

Monsieur le Maire précise que le tarif applicable pour la journée complète demeurera de 30€, frais de restauration scolaire inclus, et pour la demi-journée de 17€.